

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax: +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
DIX-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
19 – 23 JUILLET 2010
KAMPALA (OUGANDA)**

**EX.CL/589 (XVII)
Original: Anglais**

**RAPPORT DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATRASTROPHE
NAIROBI (KENYA), 14-16 AVRIL 2010**

RAPPORT DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA RÉDUCTION DE RISQUES DE CATASTROPHE, NAIROBI (KENYA), 14-16 AVRIL 2010

I. Historique

1. La deuxième Conférence des Ministres africains sur la réduction des risques de catastrophe s'est tenue le 16 avril 2010 au Centre international de conférences Jomo Kenyatta à Nairobi (Kenya). Elle a été précédée d'une réunion d'experts tenue les 14 et 15 avril 2010 pour préparer la conférence ministérielle.

II. Organisation et participation

2. La Conférence a été organisée par la Commission de l'Union africaine avec l'appui et la collaboration de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes (SIPC) et du ministère d'État en charge du Programme spécial (MOSSP) du Gouvernement du Kenya.

3. Plus de 280 délégués des 47 États membres de l'Union africaine suivants ont participé à la conférence:

Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, République du Congo, République démocratique du Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Guinée équatoriale, Erythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Sao-Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

4. Les organisations intergouvernementales, les donateurs, les organisations, les agences et institutions internationales, régionales, sous-régionales et nationales, suivants ont été représentés à la conférence : Institutions continentales africaines, Commission de l'Union africaine, Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) et Banque africaine de développement.

Les Communautés économiques régionales (CER), le Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Centre de prévision et d'application climatologiques (ICPAC), les donateurs/partenaires au développement, le Dispositif mondial de la Banque mondiale pour la réduction des catastrophes et le redressement (WB GFDRR), la Commission européenne, la Fondation Rockefeller et le Secrétariat du Commonwealth, étaient également représentés à la Conférence.

Les Ambassades basées à Nairobi : Allemagne et Maroc

Les Nations Unies et les organisations, les institutions et programmes internationaux représentés : FAO ; OIM, PNUD, Programme mondial d'identification des risques (GRIP), CEA, PNUE, UNESCO, HABITAT ONU, UNICEF, Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UNISDR), Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), Bureau de l'ONU pour les affaires spatiales (UNOOSA/UNSPIDER), PAM, OMS et OMM.

Des ONG et le milieu universitaire ont de même été représentés : World Vision, Action Aid, Croix-rouge allemande, Fondation Rockefeller, Center for Disease Control and Prevention, Oxfam GB, Fondation the Art of the living, Nord-West University, Renaissance institute for Environmental Research and Development, et Southeastern Minnesota Arts Council (SEMAC).

Le Gouvernement Kenyan et les institutions nationales ont été représentés comme suit : Ministère Kenyan de l'Agriculture, Commission des communications du Kenya, Ministère d'Etat du Kenya en charge des programmes spéciaux et ministère Kenyan des Affaires étrangères. Autorité de l'aviation civile du Kenya, ministère Kenyan de l'Immigration, services postaux du Kenya, Université Kenyatta, Université de Nairobi, Institut de recherche médicale du Kenya (KEMRI), Ambulance St John, Centre national du Kenya pour les opérations de lutte contre les catastrophes.

III. Cérémonie d'ouverture

5. S.E. Dr Naomi Shaban, Ministre d'État en charge des programmes spéciaux, cabinet du président, République du Kenya a prononcé le discours de bienvenue. Des déclarations ont également été faites par M. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale et S.E Mme Margareta Wahlstrom, représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en charge de la réduction des risques de catastrophe, et une allocution d'ouverture a été prononcée par S.E Mme Tumusiime Rhoda Peace, Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture à la Commission de l'Union africaine.

6. La Conférence ministérielle a été officiellement ouverte par S.E. M. Raila Odinga, Premier Ministre, dignement représenté par S.E.M. Uhuru Muigai Kenyatta, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances de la République du Kenya. Dans son allocution, l'invité d'honneur a souligné la nécessité pour les gouvernements africains de relever le défi d'accroître les investissements pour la réduction des risques de catastrophe (DRR) afin d'atténuer les effets des pertes économiques qu'elles entraînent.

IV. Élection du bureau

7. Le Bureau suivant a été élu grâce à la facilitation de Mme. Olushola Olayide de la Commission de l'Union africaine :

Président : Ghana

1^{er} vice-président : Egypte
2^{ème} vice- président : Kenya
3^{ème} vice-président : République du Congo
Rapporteur : Afrique du Sud

V. Rapport sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine et du Programme d'action de l'Afrique pour la réduction des risques de catastrophe

8. La Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ont présenté le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine et du Programme d'action de l'Afrique pour la réduction des risques de catastrophe de 2006 à 2010.

VI. Examen du rapport de la réunion d'experts et adoption de la Déclaration ministérielle

9. Le Président de la réunion d'experts, M. Koffi Portuphy du Ghana, a présenté les résultats des débats et les recommandations des experts à examiner par les Ministres et donné lecture de la Déclaration ministérielle proposée.

10. Après de légers amendements apportés par les Ministres au projet de Déclaration, M. Yunus Carrim, Vice-Ministre en charge de la Gouvernance coopérative et des Affaires traditionnelles de l'Afrique du Sud a, en sa qualité de rapporteur, donné lecture de la Déclaration ministérielle qui figure en Annexe I au présent rapport.

VII. Adoption du Programme d'action élargi

11. À l'issue de l'examen du projet du Programme d'action élargi présenté par la réunion d'experts, la Conférence des Ministres a adopté le Programme d'action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (2006-2015) (Annexe II).

VIII. Adoption du projet de décision du Conseil exécutif de l'Union africaine

12. À l'issue de l'examen du projet de décision du Conseil exécutif de l'Union africaine sur la deuxième Conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe présenté par la réunion d'experts, la Conférence des Ministres a adopté ledit projet de décision à soumettre au Conseil exécutif de l'UA par le biais de la Commission de l'UA.

IX. Adoption du rapport des Ministres

13. La Conférence des Ministres en charge de la réduction des risques de catastrophe (DRR) a adopté le présent rapport, et le Président a procédé à la clôture de la conférence.

EX.CL/589 (XVII)
Annexe I

**DECLARATION DE LA DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE
AFRICAINNE SUR LA PREVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES
TENUE A NAIROBI, AU KENYA, DU 14 AU 16 AVRIL 2010**

**Déclaration de la Deuxième conférence ministérielle
africaine sur la Prévention des risques de catastrophes
tenue à Nairobi, au Kenya, du 14 au 16 avril 2010**

Nous, Ministres et Chefs de délégation en charge de la Prévention des risques de catastrophes en Afrique, réunis à Nairobi, au Kenya, le 16 avril 2010, à la deuxième conférence ministérielle sur la prévention des risques de catastrophes en Afrique organisée parallèlement à la première conférence des Ministres en charge de la météorologie en Afrique, tenue également à Nairobi, au Kenya, du 15 au 16 avril 2010.

Exprimons nos sincères condoléances et notre solidarité aux populations et communautés qui ont été sévèrement affectées par les catastrophes à travers le continent Africain et le monde entier, reconnaissons également les efforts fournis par les communautés, les gouvernements nationaux et la communauté internationale pour répondre aux risques catastrophes et à les éradiquer.

Sommes convaincus que les catastrophes entravent sérieusement le développement et la lutte contre l'éradication de la pauvreté. Les efforts de développement qui omettent d'intégrer la prévention des risques de catastrophes, pourraient accroître la vulnérabilité des populations et de leurs biens. De ce fait, nous croyons que la prévention des risques de catastrophes pour la construction des sociétés plus résilientes, est l'un des plus grands défis auquel les Gouvernements, les communautés et la communauté internationale font face de nos jours. Les Pays Africains, conscients de la volonté commune dans les efforts de prévention de risques de catastrophes, croient que c'est de notre responsabilité commune d'agir ensemble.

- i. *Considérant* les recommandations de la réunion consultative de la deuxième plate-forme régionale africaine sur la prévention des risques de catastrophes, tenue à Nairobi du 5 au 7 mai 2009, durant laquelle les Gouvernements, les Communautés Economiques Régionales, la Commission de l'Union Africaine, l'Agence de Planification et de Coordination/NEPAD (APCN), les agences des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont examiné et approuvé le projet de Programme d'Action élargi (2006 -2015) en vue de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophes, en conformité avec le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) 2005-2015: pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes;
- ii. *Approuvant* les délibérations de la réunion consultative de la deuxième plate-forme régionale africaine sur la prévention des catastrophes, y compris les recommandations à la plateforme mondiale pour la prévention des risques de catastrophes organisée à Genève du 16 au 19 juin 2009 ;

- iii. *Approuvant* les travaux de la deuxième session de la Plateforme mondiale sur la Prévention des risques de catastrophes « Investir aujourd’hui pour des lendemains plus sûrs » ;
- iv. *Rappelant* la décision de l'Assemblée de l'Union africaine sur la version révisée de la Convention Africaine de 1968 (Convention d'Alger) sur la conservation de la nature et des ressources naturelles et le Plan d'action de l'initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) à la deuxième session ordinaire tenue en Juillet 2003 à Maputo, Mozambique ;
- v. *Rappelant* aussi la décision du Conseil exécutif de l'Union africaine sur le Programme d'action (2006-2010) pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine sur la prévention des risques de catastrophes adopté à la huitième session ordinaire de l'UA en janvier 2006, à Khartoum, au Soudan ;
- vi. *Rappelant* en outre la décision du Conseil exécutif de l'Union africaine sur la session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) portant sur les changements climatiques qui s'est tenue à Nairobi, Kenya, mai 2009, adoptée à la treizième session ordinaire du Sommet de l'UA tenu à Syrte, en Libye, Juin 2009 ;
- vii. *Rappelant* toutes les décisions antérieures sur les changements climatiques ;
- viii. *Rappelant* la décision des Ministres des Finances de l'Afrique prise à Lilongwe, Malawi (29-30 Mars 2010), « à soutenir les efforts vers le renforcement de capacités nationales et régionales pour atténuer l'exposition aux risques de catastrophes par l'institutionnalisation des instruments financiers efficaces et autres telles que les réserves alimentaires stratégiques, le fonds d'urgence ainsi que le partage de risque à travers les sous-régions » ;
- ix. *Reconnaissant* les efforts positifs que de nombreux gouvernements nationaux en Afrique ont fait en intégrant la prévention des catastrophes et des risques climatiques dans leurs politiques de développement et dans leur processus de planification, ainsi que dans les interventions d'urgence et de relèvement ; reconnaissons aussi les difficultés des gouvernements à institutionnaliser et décentraliser les efforts et les traduire en action ;
- x. *Insistant* sur la nécessité de la Plateforme régionale Africaine de continuer à plaider, à fournir des conseils techniques et des mécanismes de soutien aux Communautés Economiques Régionales, aux gouvernements nationaux et aux partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie

- régionale africaine sur la prévention des risques de catastrophes et de son programme d'action (2006-2015) ;
- xi. *Soulignant* le fait qu'il y a un besoin urgent d'évaluer les progrès accomplis par Commission de l'Union Africaine, l'Agence de Planification et de Coordination/NEPAD, les Communautés Economiques Régionales et les États membres pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine pour la RRC à travers son programme d'action (2006 – 2015) ;
 - xii. *Considérant* la nécessité urgente de renforcer les mécanismes sous-régionaux afin de réaliser les priorités du Cadre d'Action de Hyogo et la stratégie régionale africaine sur la prévention des risques de catastrophes, grâce à la mise en œuvre du Programme d'action (2006 – 2015) ;
 - xiii. *Soulignant* la nécessité pour les États membres de promouvoir le partenariat avec les institutions chargées de la prévention des risques de catastrophes, telles que des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), le secteur de la santé, les institutions financières, les universités, les centres spécialisés, les institutions scientifiques et de recherche, les ONG et les organisations de la société civile, etc. afin de réaliser les objectifs de la stratégie régionale africaine et le programme d'action (2006 – 2015) ; et constituent des membres de la plateforme multisectorielle sur la RRC ;
 - xiv. *Reconnaissant* les effets négatifs de la variabilité et du changement climatique, y compris l'augmentation de la fréquence des catastrophes et la pression accrue sur les ressources naturelles ;
 - xv. *Emphasisant* les besoins des pays les plus vulnérables ainsi que les Etats insulaires en développement reconnaissant leurs aspirations pour un développement durable et leur besoin de coopération ;
 - xvi. *Reconnaissant* également que la mauvaise planification urbaine accroît les vulnérabilités qui font appel à des actions concertées des gouvernements et des communautés locales ;
 - xvii. *Soulignant* la nécessité pour les États membres de miser sur de nouvelles opportunités sur la prévention des risques de catastrophes en tirant profit de nouvelles initiatives disponibles avec l'élaboration de la Stratégie régionale africaine pour la RRC, et à les intégrer dans les mécanismes existants.

Recommandons au Sommet de l'Union africaine de :

1. demander à Commission de l'Union africaine de continuer à mobiliser un soutien politique et de plaider auprès de la communauté internationale, des institutions et des partenaires au développement pour assister les États membres à institutionnaliser des plateformes multisectorielles nationales ou des mécanismes similaires de coordination qui intègrent la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, mettant l'accent sur l'intégration de la prévention des risques de catastrophes dans les secteurs des finances, de la planification, de la santé, de l'éducation, du développement urbain, des infrastructures, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, de l'industrie, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, entre autres priorités nationales ;
2. exhorter la Commission de l'Union Africaine à reconstituer le Groupe de Travail africain sur la prévention des risques de catastrophes afin de promouvoir la coordination et l'appui technique entre les États membres dans la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes et son programme d'action ;
3. *engager* la Commission de l'Union africaine, l'Agence de Planification et de Coordination/NEPAD, les Communautés Economiques Régionales (CER) et aux États membres à créer un réseau des institutions pour la formation, la recherche, la gestion et l'échange d'information aux niveaux national, sous-régional et régional en collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux ;
4. *demander* à la Commission de l'Union africaine, l'Agence de Planification et de Coordination/NEPAD, aux organisations régionales et sous-régionales ainsi que les États membres à faire un suivi régulier de la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine pour la prévention des catastrophes et de son programme d'action en conformité avec le Cadre d'action de Hyogo en vue de faire un rapport d'évaluation biennal sur les progrès réalisés ;
5. *demander* aux États membres à mettre en œuvre des stratégies et des programmes décentralisés sur la prévention des risques de catastrophes au niveau communautaire appuyés par des mécanismes de financements adéquats et réalistes, en donnant un rôle prépondérant aux gouvernements locaux et en renforçant les ONG locaux et régionaux ainsi que les volontaires ;
6. *inviter* les États membres à incorporer l'approche genre dans la mise en œuvre du programme d'action ;

7. *encourager* les États membres à accroître leurs investissements dans la prévention des risques de catastrophes par l'attribution d'un certain pourcentage de leurs budgets nationaux et des autres revenus dédiés à la prévention des risques de catastrophes, et faire un rapport à la prochaine Conférence Ministérielle, en tenant compte des autres résolutions ministérielles africaines ;
8. *lancer un appel* aux agences de développement et aux partenaires humanitaires à verser un pourcent (1%) de l'aide au développement et dix pourcent (10%) de l'aide humanitaire conformément aux recommandations de la deuxième session de la Plateforme mondiale pour appuyer la prévention des risques de catastrophes, la préparation et le relèvement, y compris les conflits et/ou les crises économiques ;
9. *lancer un appel* aux États Membres, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine, d'étudier la faisabilité d'une mutualisation des risques financiers à l'échelle continentale en vue d'œuvrer vers la création d'une Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques de Catastrophes Naturelles qui soit panafricaine et appartenant aux États africains s'appuyant sur les outils existants et émergents et des mécanismes de financement pour la RRC ;
10. *lancer un appel* à la Commission de l'Union africaine pour la réalisation d'une étude pour la mise en place des mécanismes de financement sur la prévention des risques de catastrophes permettant aux États Membres d'accéder aux fonds régionaux et mondiaux actuels et futurs sur l'adaptation aux changements climatiques et la RRC ;
11. *faire* de la prévention des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques une priorité à travers leur intégration au système éducatif existant, y compris le développement de programmes scolaires et la formation des enseignants ;
12. *lancer un appel* aux États Membres à entreprendre l'évaluation de la vulnérabilité des écoles, des installations sanitaires, des zones urbaines, et à élaborer des plans pour leur sécurité et leur résilience ;
13. *encourager* le développement des capacités et les partenariats entre les États membres pour rentabiliser les connaissances traditionnelles, les technologies spatiales et autres technologies pour la prévention des risques de catastrophes ;
14. *lancer un appel* à la Commission de l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales à établir et/ou renforcer des unités spécialisées

et fonctionnelles de prévention des risques au sein de leurs structures organisationnelles pour assurer la coordination et le suivi ;

15. *lancer un appel* aux Communautés économiques régionales à assurer et assumer leurs rôles et responsabilités tels qu'ils sont définis dans la stratégie africaine de prévention des catastrophes et dans le programme d'action ;
16. *lancer un appel* aux Etats membres à adopter le Programme d'Action révisé sur la mise en œuvre de la Stratégie Africaine pour la Prévention des Risques de Catastrophes (2006-2015) et assurer le suivi des progrès réalisés ;
17. *inviter* la Stratégie internationale pour la Prévention des Catastrophes (ONU/SIPC) à s'engager en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les Pays africains à supporter l'application de cette déclaration de manière appropriée ; et
18. *demander* à la Commission de l'Union africaine de prendre en considération cette Déclaration ministérielle et la soumettre au Sommet de l'Union africaine.

**PROGRAMME D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA
STRATEGIE REGIONALE AFRICAINE DE PREVENTION DES
RISQUES DE CATASTROPHE (2006-2015)**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

**PROGRAMME D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA STRATEGIE REGIONALE AFRICAINE DE
PREVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHE
(2006-2015)**

**Adopté lors de la deuxième Conférence Ministérielle Africaine sur la
Prévention des Risques de Catastrophe
Nairobi du 14 au 16 avril 2010**

*Texte final adopté lors de la deuxième conférence ministérielle africaine tenue à Nairobi
le 16 avril 2010, pour l'approbation du sommet de l'Union africaine*

Nairobi, 16 avril 2010



United Nations
International Strategy for Disaster Reduction

2010
AGISSONS POUR LA PAIX

**Projet de Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie
Régionale Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe (2006-2015)**

1. Du contexte

L'Afrique est le seul continent au monde ayant connu une augmentation du nombre de catastrophes déclarées au cours de la dernière décennie. Les catastrophes naturelles, ainsi que les pertes économiques et sociales qui en résultent, sont de plus en plus fréquentes en Afrique et constituent une menace à la capacité de l'Afrique de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le développement durable. Outre les pertes socioéconomiques, d'importantes ressources financières et autres ressources prévues pour le développement sont affectées chaque année aux opérations de secours et de réhabilitation des populations sinistrées.

Les politiques de prévention des risques de catastrophe et les mécanismes institutionnels existent bel et bien à différentes phases d'achèvement dans les pays africains. Toutefois, leur efficacité est limitée, ce qui explique la nécessité d'une approche stratégique pour la promotion et le renforcement de leur efficacité et de leur efficacité aux fins d'une amélioration des actions de prévention des risques de catastrophe. Soucieux d'examiner la question des catastrophes sous tous ses aspects, la Commission de l'Union Africaine (CUA)/le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui est devenu Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Bureau Afrique de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des Risques de Catastrophe (ONU/SIPC-Afrique), collaborent depuis le début de 2003 en vue de fournir des directives et orientations stratégiques visant à intégrer la prévention des risques de catastrophe dans les processus et programmes de développement durable.

Le processus d'élaboration d'une stratégie continentale de prévention des risques de catastrophe avait débuté en avril 2003 par un atelier du NEPAD sur la gestion des catastrophes. Les travaux de l'atelier avaient porté sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la gestion des catastrophes en Afrique. Les conclusions de l'atelier comportaient deux volets : (a) la nécessité d'élaborer une stratégie régionale sur la prévention des risques de catastrophe et (b) la nécessité d'élaborer un programme d'action sur la prévention des risques de catastrophe.

En juin 2003, au cours de la « Réunion Africaine Consultative sur la Prévention des risques de Catastrophe en Afrique », l'élaboration d'une stratégie régionale africaine de prévention avait été décidée et devait se dérouler en deux phases : (1) effectuer une étude de base en vue de définir l'état de la prévention

des risques de catastrophe en Afrique et (2) élaborer la stratégie régionale de prévention des risques de catastrophe.

Une étude préliminaire avait été menée afin de faire l'état des lieux de la prévention des risques de catastrophe en Afrique. De cette étude, il ressort que les risques de catastrophe étaient latents en raison de lacunes constatées dans les domaines suivants : les structures institutionnelles, l'identification des risques, la gestion du savoir, la gouvernance, et les réponses d'urgence.

Au regard des préoccupations susmentionnées, le projet de Stratégie Régionale Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe visait à contribuer à la réalisation du développement durable et à la réduction de la pauvreté par l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les politiques de développement.

Les objectifs de cette stratégie étaient les suivants : (1) accroître l'engagement politique en matière de prévention des risques de catastrophe (2) améliorer l'identification et l'évaluation des risques de catastrophe (3) renforcer la gestion des connaissances en matière de prévention des risques de catastrophe (4) promouvoir la sensibilisation du public en matière de prévention des risques de catastrophe (5) améliorer la gestion institutionnelle pour la prévention des risques de catastrophe et (6) intégrer la prévention des risques de catastrophe dans la gestion des mesures d'urgence. Ce document propose des orientations stratégiques pour la réalisation des objectifs énumérés.

Les grandes lignes et les principaux secteurs d'intervention avaient été examinés au cours d'une réunion préparatoire du Groupe africain sur la prévention des risques de catastrophe tenue en avril 2004. Un projet de stratégie avait été débattu au cours de trois fora distincts en mai/juin 2004, notamment : (1) une réunion d'échanges des Experts sur la stratégie, (2) une consultation régionale africaine relative à la Conférence Mondiale sur la Prévention des Risques de Catastrophe (CMPC) de janvier 2005 ; et (3) la Première Réunion du Groupe africain sur la prévention des risques de catastrophe. Au cours de la 10^{ème} session de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE), une stratégie révisée avait été adoptée. Par la suite, la stratégie a été officiellement reconnue lors du Sommet de l'Union Africaine tenu à Addis-Abeba en Ethiopie, du 6 au 8 juillet 2004, au cours duquel un appel officiel avait été lancé pour l'élaboration d'un programme d'action visant la mise en œuvre de la stratégie à travers les efforts conjoints de l'UA/NEPAD et avec l'appui de l'ONU/SIPC et la collaboration du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), ainsi que du programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE). « Les axes d'orientations pour l'Intégration de l'Evaluation des Risques de Catastrophe dans le développement » ont été également développés la même année.

Le Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe a été conçu en 2005. Un peu plus tôt la même année, le Groupe africain sur la prévention des risques de catastrophe était mis en place et en décembre 2005, la Première Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe tenue à Addis-Abeba en Ethiopie adoptait le Programme d'Action, qui sera par la suite approuvé par Décision de la Huitième Session Ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine en janvier 2006 à Khartoum au Soudan (EX.CL/Déc.250(VIII)).

Tel que souligné plus haut, les initiatives conjointes entre la Commission de l'UA, le NEPAD, la BAD, et l'ONU/SIPC Afrique ont conduit à l'élaboration d'une série de documents stratégiques ci-après avec l'appui des experts, des fonctionnaires, du PNUD/BCPR et du PNUE :

1. La Stratégie Régionale de Prévention des Risques de Catastrophe ;
2. Le Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe (2006-2010) ;
3. Les directives relatives à l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les politiques de développement durable ;
4. Le rapport régional périodique de revue sur la prévention des risques de catastrophe.

Entre temps au plan international, la Conférence Mondiale sur la Prévention des Risques de Catastrophe (CMPC) de janvier 2005 à Kobé au Japon a adopté un document déclinant sous tous les aspects les priorités d'actions au cours de la prochaine décennie, intitulé *Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015 : Construire la Résilience des Nations et des Communautés face aux Catastrophes (CAH)*, négocié et validé par 168 Etats Membres des Nations Unies.

En 2007, un forum régional multisectoriel impliquant plusieurs parties prenantes en matière de prévention des risques de catastrophe, à savoir la Plate-forme Régionale Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe, a été mis en place avec la facilitation de l'ONU/SIPC-Afrique. La Première Réunion Consultative de la Plate forme Régionale Africaine s'est tenue à Nairobi au Kenya la même année pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine et du CAH. Il a été également réitéré à cette occasion que beaucoup reste à faire pour le renforcement des capacités régionales et sous-régionales pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine et du CAH.

En décembre 2008, la Commission de l'Union Africaine, l'ONU/SIPC-Afrique et la Banque Mondiale organisent à Nairobi une réunion préparatoire en vue de la tenue de la 2^{ème} Plate Forme Régionale Africaine et de la 2^{ème} Conférence ministérielle africaine, à laquelle participent les représentants des

Communautés Economiques Régionales (CER¹), les Plates-formes Nationales, les donateurs et bailleurs de fonds, les agences des NU et les organisations internationales et non gouvernementales. Cette rencontre recommanda l'organisation de la 2^{ème} Plate Forme Régionale Africaine et de la 2^{ème} Conférence Ministérielle Africaine, en vue d'actualiser le Rapport Africain sur l'Etat des lieux et par là faire le point sur les progrès accomplis, d'identifier les écarts et les besoins, et de proposer une version révisée du Programme d'Action Régional Africain de Prévention des Risques de Catastrophe prenant en compte le CAH, et son extension jusqu'en 2015.

C'est ainsi que la 2^{ème} Réunion Consultative de la Plate Forme Régionale Africaine a été conviée à Nairobi en mai 2009. La présente version du Programme d'Action 2006-2015 aura été l'un des documents de conclusions de cette rencontre, acceptés pour refléter les discussions et recommandations au sortir du forum.

2. But et objectifs

Le but général du programme prorogé de 2006 à 2015 est de réduire substantiellement les impacts social, économique et environnemental des catastrophes sur l'économie et les populations africaines en vue de faciliter la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement en Afrique. Conformément à la Stratégie Régionale Africaine et au CAH, les objectifs spécifiques se déclinent ainsi qu'il suit :

- Intégrer la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques comme partie intégrale du développement durable et des programmes y relatifs.
- Renforcer sur le long terme les capacités aux niveaux régional et sous-régional pour contribuer systématiquement à construire la résilience face aux risques naturels.
- Développer et entretenir des mécanismes de coordination durables aux niveaux régional et sous-régional afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie africaine et du Programme d'Action pour la Prévention des Risques de Catastrophe.

¹ Font parties des CER : La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), le Communauté pour le Développement de l'Afrique du Sud (SADC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Commission de l'Océan Indien (COI), le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et du Sud (COMESA) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

- Renforcer les mécanismes nationaux, les cadres législatifs et les capacités aux niveaux nationaux en vue de l'intégration et de la mise en œuvre des stratégies et programmes de prévention des risques de catastrophe.
- Traduire les politiques et les stratégies en instruments pratiques pour les décideurs et les praticiens afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie Africaine, du Programme d'Action et du CAH.
- Créer et mobiliser les ressources aux fins de contribuer à la mise en œuvre des programmes et des projets de prévention des risques de catastrophe.
- Adopter une approche holistique en vue d'incorporer systématiquement les mesures de prévention des risques de catastrophe dans la conception et la mise en œuvre de la préparation et de la réponse, ainsi que dans les programmes de réhabilitation.

3. Mécanismes de mise en œuvre

Fondés sur les décisions de la 1^{ère} Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe, les mécanismes opérationnels ci-après ont été proposés à la 2^{ème} Plate forme Régionale Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe, Réunion Consultative tenue à Nairobi en mai 2009 et réitéré à la deuxième conférence ministérielle africaine sur la prévention des risques de catastrophe tenue à Nairobi du 14 au 16 avril 2010:

A) Au niveau régional : Mise en œuvre et coordination

- La Commission de l'UA facilitera et coordonnera la mise en œuvre de la Stratégie régionale, du Programme d'action et du CAH.
- La Plate forme Régionale Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe, qui bénéficie de la facilitation de l'ONU/SIPC, fonctionnera comme le mécanisme régional primaire pour le soutien de la mise en œuvre des stratégies et programmes de prévention des risques de catastrophe aux niveaux régional, sous-régional et national, en surveillant leurs progrès et pour faciliter la coordination et le partage d'informations entre gouvernements, organisations sous-régionales et agences de l'ONU.
- Des rencontres périodiques de haut niveau, telle la Conférence Ministérielle africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe et la Conférence ministérielle africaine sur l'Environnement, veilleront au

consensus régional autour des problèmes clés de la prévention des risques de catastrophe.

- La Commission de l'UA va reconstituer le Groupe de Travail sur la Prévention des Risques de Catastrophe pour servir de coordination et de conseiller technique pour les pays membres
- La planification et la programmation conjointe des activités de mise en œuvre du Programme d'Action approuvé, seront entreprises par les Etats Membres de l'UA, les CER, l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, les Agences de l'ONU, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et d'autres institutions éventuelles.

B) Au niveau sous-régional : Mise en œuvre et coordination

- Les CER se focaliseront sur l'interprétation au profit de leurs Etats Membres des directives stratégiques, sur la facilitation de la mise en œuvre des stratégies et programmes sous-régionaux dans le droit fil de la Stratégie Régionale Africaine, du Programme d'Action et du CAH au sein de leurs sous-régions, ainsi que sur la coordination, particulièrement sous le rapport des initiatives interétatiques.
- Les CER veilleront à la promotion de la mise en œuvre de ce qui précède à travers la création des plates-formes sous-régionales de prévention des risques de catastrophe et l'institution des points focaux sous-régionaux, ainsi qu'à travers la préparation des programmes de mobilisation des ressources pour le soutien des efforts nationaux et sous-régionaux.
- Les CER faciliteront avec l'appui de la Commission de l'UA, de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, du système de l'ONU/SIPC, des agences spécialisées et de la société civile, l'intégration de la prévention des risques catastrophe dans les initiatives de développement durable.

C) Au niveau national : Mise en œuvre et coordination

- Les Etats Membres de l'Union Africaine auront la responsabilité primaire de rendre opérationnelles la Stratégie Régionale Africaine, le Programme d'Action pour la Prévention des Risques de Catastrophe et le CAH.
- Les Plates-formes Nationales impliquant plusieurs parties prenantes ou les Comités nationaux, les ministères en charge de la RRC, par exemple, ministère de l'intérieur, de la Santé, de l'éducation, de l'urbanisme, de l'environnement, des finances et de la planification, les organisations de la

société civile, les médias, le secteur privé, les institutions scientifiques et d'éducation, contribueront techniquement et par les connaissances à l'intégration de la prévention des risques et de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et le processus de mise en œuvre d'un développement multisectoriel.

- Les programmes ou les activités dérivant de la Stratégie Régionale Africaine et du CAH seront mis en œuvre en rapport étroit avec le processus de planification du développement national existant ainsi que d'autres cadres et stratégies d'assistance au développement ou sous leur prisme, tel que le Cadre d'Assistance des Nations Unies pour le Développement (UNDAF) et le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

D) Suivi et rapports

- Dans la perspective d'une évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie Africaine, du Programme d'Action et du CAH, un rapport national biennal du CAH sera soumis par chaque gouvernement, suivant les formats et outils standards développés par l'ONU/SIPC. L'ONU/SIPC fournira le support technique pour la compilation et l'analyse des informations et des données recueillies.
- Les CER, les agences des L'ONU, les organisations de la société civile et les partenaires au développement seront également encouragés à rendre compte sur leurs programmes et activités éventuels sur la prévention des risques de catastrophe, comme partie au processus de d'information biennal susmentionné, à travers l'ONU/SIPC.
- Des indicateurs généraux sont incorporés dans le Programme d'Action prorogé (2006 à 2015) et seront utilisés pour mesurer les réalisations.

4. Composantes Prioritaires du Programme

Les composantes décrites dans les sections 4.1 à 4.3 sont priorisées, accordant la place principale à l'engagement politique, la sensibilisation du public et le développement des capacités. En outre, les domaines d'intervention ci-après sont également développés dans la matrice à la fin du document :

- Gouvernance de la prévention des risques de catastrophe améliorée au plan institutionnel, et intégration de la prévention des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et les programmes de développement durable.

- Identification des risques, comprenant les aléas et l'analyse de la vulnérabilité multisectorielle, surveillance et système d'alerte rapide améliorés.
- Renforcement de la prévention des risques de catastrophe et de la planification de la préparation, mise en œuvre des mesures y relatives et intégration des concepts de prévention des risques de catastrophe dans la gestion sa gestion, réhabilitation et assistance.

4.1. Plaidoyer et sensibilisation du public

Sous cette composante, la Commission de l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, la BAD et l'ONU/SIPC travaillent ensemble avec les CER, en vue d'instaurer un climat favorable pour la mise en œuvre de la stratégie régionale et à l'adoption de lignes directrices pour la prise en compte de la prévention des risques de catastrophe aux niveaux sous-régional, national et local.

Au niveau sous-régional, les activités de promotion seront exécutées par le biais des fora régionaux et sous-régionaux appuyés par les instruments d'information visant ; à promouvoir une meilleure compréhension et une bonne connaissance de la prévention des risques de catastrophe, à sensibiliser les décideurs au plus haut niveau sur le fait que la vulnérabilité de l'Afrique aux catastrophes remet en cause son développement économique et social et que la mise en œuvre de la stratégie et l'adoption des directives sur l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les domaines du développement, de la réhabilitation et de la reconstruction constituent le plus sûr moyen d'accélérer la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique de l'Afrique.

Au niveau national, les CER, avec l'appui de la Commission de l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, de la BAD et de l'ONU/SIPC, poursuivront les activités de plaidoyer auprès des Etats membres. Considérant que la compréhension et la connaissance de ces activités par les gouvernements nationaux sont cruciales pour la réussite des actions de prévention des risques de catastrophe, les activités de promotion seront axées sur la compréhension de la complexité des questions relatives aux catastrophes, sur le cadre de prévention des risques de catastrophe, et sur les avantages économiques et environnementaux de la mise en œuvre de la stratégie de prévention des risques de catastrophe et de l'adoption des directives d'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les programmes de réhabilitation, de reconstruction et de développement. Les activités de promotion seront exécutées par le biais des fora sous-régionaux et nationaux sur la prévention des risques de catastrophe et sur le développement durable avec un appui technique dans l'élaboration et la mise en place de plates-formes nationales de prévention des risques de catastrophe en Afrique.

Les gouvernements nationaux joueront un rôle primordial dans le domaine de la sensibilisation du public à la prévention des risques de catastrophe et dans la mise en œuvre des mesures visant la réduction de la vulnérabilité et des risques au niveau local. L'accent sera mis sur la compréhension des concepts de base des dangers, de la vulnérabilité, des risques et des catastrophes. Une bonne compréhension de ces concepts et de leurs interconnexions permettra d'instaurer un environnement favorable au développement d'une culture de prévention des risques de catastrophe et à la promotion de l'efficacité des politiques et des stratégies nationales et régionales, ainsi que des directives d'intégration de la RRC. Le public sera sensibilisé par le biais de matériels didactiques, des programmes radiophoniques et l'organisation d'évènements publics aux niveaux communautaires et des écoles sur la prévention des risques de catastrophe.

4.2. Gestion des connaissances et développement des capacités

Sous cette rubrique, la Commission de l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et la BAD seront chargés de diriger le processus de renforcement des compétences requises pour la mise en œuvre de la stratégie régionale et l'adoption des directives sur la prévention des risques de catastrophe en Afrique, en coopération avec les CER, les gouvernements nationaux et la société civile, et avec l'appui de l'ONU/SIPC-Afrique. Afin de poursuivre les efforts dans la gestion des connaissances, et de la recherche à travers le continent et multiplier les activités de formations sur plusieurs niveaux afin d'augmenter l'expertise et de promouvoir les bonnes pratiques ainsi que contribuer à l'atténuation des risques de catastrophe et construire une société résiliente.

Au niveau régional, la Commission de l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et la BAD joueront un rôle primordial dans l'appui aux institutions de formation, aux universités, au PNUD et à l'ONU/SIPC, ainsi qu'aux autres partenaires en développement dans l'élaboration de matériels didactiques pour la formation des formateurs qui seront faciles à utiliser, et couvriront les besoins des CER dans leurs efforts de promotion de l'intégration de la RRC dans la planification et les pratiques de développement au sein des Etats membres. Au niveau régional, la formation se fera sur la base des connaissances visant à promouvoir la compréhension, le savoir et les compétences du personnel des organisations, ce afin que les CER puissent faciliter la RRC et son intégration dans le développement des Etats membres.

Afin d'institutionnaliser ce processus de développement de compétence, un réseau ou une coalition pour la gestion des connaissances et le développement des capacités sera promu et maintenu, basé sur les centres et programmes de formation existants. La possibilité de créer un Centre Africain

d'Excellence pour le développement des capacités sera débattue et définie, suite à une vaste étude de faisabilité et de planification en Afrique, et une évaluation des capacités des centres de formation et d'éducation existant. L'appui des partenaires parmi lesquels la Banque Mondiale, la Banque Islamique pour le Développement et la BAD sera rendu disponible.

Au niveau sous-régional, les CER joueront un rôle primordial dans le processus de renforcement des capacités en organisant des séances de formation pour les fonctionnaires nationaux dans leurs Etats ; ce qui leur permettra non seulement de mieux comprendre la RRC et la vulnérabilité et d'intégrer la RRC dans le développement ; mais aussi de fournir une formation aux responsables gouvernementaux au niveau local dans leurs pays respectifs. Les CER seront appuyés par la Commission de l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, la BAD, le PNUD, l'ONU/SIPC et d'autres partenaires en développement.

Les plateformes nationales ou comités nationaux, avec l'appui des formateurs qualifiés devraient jouer un rôle crucial dans la coordination du processus de renforcement des capacités au sein de leurs pays respectifs, en collaboration avec les ministères de tutelle et les agences spécialisées. Ainsi, ces plates-formes ou comités de RRC auront les moyens de disposer des compétences requises fournis par les organismes sous-régionaux pour répondre aux besoins spécifiques des fonctionnaires locaux.

4.3 Des projets pilotes et de démonstration

Sous cette rubrique, la Commission de l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et la BAD, en collaboration avec les CERs encourageront les gouvernements nationaux à prendre des initiatives visant l'intégration de la RRC dans le développement durable tout en lançant un appel aux gouvernements nationaux et aux organisations de la société civile d'Afrique pour des propositions de projets pilotes à petite échelle. Ces projets devraient être des projets communautaires visant à démontrer dans quelle mesure la RRC en tant qu'une des composantes des projets et programmes de développement peut contribuer à leur pérennité et à leur efficacité. Les petits projets pilotes pourraient être axés sur les secteurs prioritaires des activités de l'Agence de Coordination et de Planification du NEPAD, tel quels : la gouvernance, la gestion des ressources naturels et hydriques et autres ressources, la planification de l'occupation des sols, la protection de l'environnement, l'infrastructure, le système de santé notamment le VIH/SIDA et les questions de genre. Le projet ne devrait pas s'étendre sur plus de 12 mois. L'objectif de ces petits projets pilotes est de renforcer les connaissances et les expériences d'intégration de la RRC dans la planification et les programmes de développement, qui pourraient servir à une meilleure mise en œuvre des programmes de prévention à grande échelle.

5. Résultats escomptés

- 1° La prévention des risques de catastrophe devient une priorité régionale, sous-régionale et locale, avec un cadre institutionnel solide, des ressources adéquates et une participation multisectorielle.
- 2° La vulnérabilité, les aléas et les risques de catastrophe sont identifiés, évalués et surveillés, prenant en compte la dimension transfrontalière.
- 3° Les systèmes d'alerte rapide centralisés et partagés sont en place pour parer aux risques naturels majeurs.
- 4° La connaissance (y compris le savoir local et indigène), l'innovation et l'éducation sont appliquées pour développer une culture de la sécurité et de la résilience.
- 5° Les structures de santé et éducatifs deviennent plus résilientes et fonctionnels.

Les institutions de prévention des risques de catastrophe disposent de l'autorité et de la capacité nécessaires pour coordonner partout les secteurs de référence depuis le niveau national jusqu'au niveau local.

- 6° Les facteurs de risques sous-jacents et les mesures de prévention des risques sont intégrés dans les politiques, les plans et les programmes, particulièrement dans la planification et les programmes du développement durable.
- 7° Les mesures de prévention des risques sont intégrées dans l'assistance ex-post de la catastrophe et dans le processus de réhabilitation.
- 8° La préparation et les plans de contingence ainsi que les processus sont mis en place, testés périodiquement et activés à temps du niveau national au niveau local.

6. Partenaires

La Commission de l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et les CER dirigeront la mise en œuvre globale de toutes les activités mentionnées dans les rubriques promotion, renforcement des capacités et projets pilotes de mise en œuvre de la stratégie régionale et de l'adoption des directives d'intégration de la prévention des risques de catastrophe, avec l'appui des agences régionales spécialisées, de la société civile et des organisations

onusiennes. L'ONU/SIPC fournira un appui à la Commission de l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et les CER surtout à travers le partenariat avec la Facilité Globale pour Prévention des Risques de Catastrophe et le Relèvement (GFDRR) de la Banque Mondiale, en collaboration avec d'autres partenaires d'appui tels que le UNECA PNUD, le PNUE, UNHABITAT, UNOCHA, OMM, OMS, UNICEF, UNESCO, FAO, PAM, UNOOSA, IFRC, la BAD, l'U Européenne, la Banque Islamique de Développement et les centres régionaux de formations, vont appuyer l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD dans le processus de renforcement des capacités en matière de prévention des risques de catastrophe aux niveaux régional, sous-régional et national.

Les CER faciliteront, avec l'appui de l'Agence de Coordination et de Planification du NEPAD, des agences spécialisées et des organisations de la société civile, l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les initiatives de développement durable.

7. Activités proposées pour la mise en œuvre de la stratégie

En droite ligne des principes ci-dessus mentionnés, les activités proposées seront effectuées en deux périodes (2006-2010 et 2011-2015), conformément au CAH, sous la coordination conjointe de la Commission de l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et de l'ONU/SIPC Afrique qui travailleront en collaboration étroite avec les CER, les agences onusiennes et d'autres partenaires au développement. Les activités proposées dans la matrice jointe visent la réalisation des objectifs prévus par la stratégie.

Matrice du programme d'Action (2006-2015) pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
1. Renforcer l'engagement politique en matière de prévention des risques de catastrophe.	<p>1. Renforcement du lobbying et de la promotion, de la responsabilité et de l'obligation de rendre des comptes.</p> <p>2. Renforcement des cadres institutionnels et définition des structures de prévention des risques de catastrophe.</p> <p>3. Incorporer la prévention des risques de catastrophe dans la législation nationale.</p> <p>4. Augmentation des ressources allouées à la prévention des risques de catastrophe.</p> <p>5. Renforcement des capacités de la Commission intergouvernementale régionale (Commission de l'UA / l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et des Communautés économiques régionales (CER) en vue de faciliter la mise en œuvre de la stratégie.</p>	<p>1. Accroissement des engagements dans les stratégies de RRC et maîtrise de la question à tous les niveaux de décision et des politiques.</p> <p>2. Participation accrue des politiciens dans les structures institutionnelles de RRC.</p> <p>3. Lois nationales sur la RRC adoptées.</p> <p>4. Augmentation des ressources humaines et financières allouées à la prévention des risques de catastrophe, aux niveaux régionale, sous-régional et national.</p> <p>5. Appui technique renforcé fourni à la Commission de l'UA / l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et aux CER.</p>	<p>2et3. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays disposent des cadres institutionnels et législatifs et l'allocation des ressources avec l'allocation des ressources par Pays Membre d'un pourcent (1%) de l'aide au développement et dix pourcent (10%) de l'aide humanitaire.</p> <p>4. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays prévoient la RRC dans leurs DSRP, NAPAs, et différents autres plans de développement.</p>	<p>Commission de l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD</p> <p>CER</p> <p>Gouvernements Nationaux</p> <p>Société Civile (ONG, CBOs)</p>

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
2. Améliorer l'identification et l'évaluation des risques de catastrophe.	<p>1. Amélioration de la qualité des informations et des données relatives à la prévention des risques de catastrophe.</p> <p>2. Amélioration de l'identification, de l'évaluation et du suivi des dangers, de la vulnérabilité et des capacités.</p> <p>3. Renforcement des capacités et des ressources des institutions impliquées dans des systèmes d'alerte rapide, la cartographie des risques y compris des sous-systèmes d'observation et de recherche.</p> <p>4. Compilation et standardisation des informations et des données statistiques et une base de données régionale et des vulnérabilités les impacts et pertes issus des catastrophes au niveau régional.</p> <p>5. Coopération régionale et internationale pour l'évaluation et le suivi régional et transfrontalier des dangers.</p> <p>6. Développer un cadre d'action pour réduire les vulnérabilités urbaines multidimensionnel, qui peuvent impacter différents types de risques urbains.</p>	<p>1. Amélioration de la qualité des informations et des données relatives à la RRC.</p> <p>2. Amélioration de l'identification et de l'évaluation des risques.</p> <p>2. Capacités d'identification des dangers et de la vulnérabilité ainsi que de la surveillance améliorées.</p> <p>3. Amélioration des systèmes d'alerte rapide au niveau national et régional.</p> <p>4. Banques de données mises en place aux niveaux national et régional en vue de la production des données statistiques standardisées sur les risques.</p> <p>5. Suivi et évaluation des risques transfrontaliers entrepris.</p> <p>6. Un plan d'action multidimensionnel pour les risques urbains est développé.</p>	<p>2. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont collecté des données sur les risques et ont élaboré des systèmes sur la diffusion des informations sur les risques</p> <p>2. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont conduit des évaluations de la vulnérabilité des hôpitaux et des écoles et ont défini des plans nationaux pour leur sécurité.</p> <p>3-5 Au moins deux CER disposent des systèmes d'alerte rapide sous-régionaux sur les risques et d'un protocole de partage des informations d'urgence avec les pays.</p> <p>6. Nombre de villes avec des politiques et ou stratégies pour la prévention des vulnérabilités.</p>	<p>Commission de l'UA/Agence de Planification et de Coordination du NEPAD BAD CER</p> <p>Organisations sous-régionales spécialisées: ACMAD, AGHRYMET, ICPAC, RCMRD, RECTAS, etc</p> <p>Gouvernements Nationaux Société Civile Institutions Scientifiques et de Centres de Recherches</p>
DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
3. Promouvoir les campagnes	1. Améliorer la diffusion et la communication des informations.	1. Systèmes de diffusion des informations et de la communication	1. Réseaux ou coalitions pour la gestion des connaissances et le	Commission de l'UA/Agence de

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTEES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
sensibilisation sur la prévention des risques de catastrophe.	<p>2. Promouvoir l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation formelle et informelle en l'occurrence sur le secteur sanitaire.</p> <p>3. Promouvoir le rôle des médias.</p> <p>4. Renforcer le rôle et l'expérience des autorités traditionnelles et locales ainsi que d'autres leaders d'opinion en matière de prévention des risques de catastrophe.</p> <p>5. Renforcer le rôle des femmes, de la jeunesse et des autres groupes vulnérables dans le processus décisionnel en matière de prévention des risques de catastrophe.</p>	<p>développés.</p> <p>2. Matériels de sensibilisation produits et diffusés auprès des politiques et des décideurs.</p> <p>3. La RRC incorporée dans les programmes d'éducation des institutions du primaire, du secondaire et du tertiaire.</p> <p>4. Réseaux et partenariat avec les médias développés au niveau national.</p> <p>5. Formation et autres activités de développement des capacités menées au bénéfice des autorités locales et traditionnelles.</p> <p>6. Jeunes, femmes, personnes âgées ou vulnérables engagées dans les processus de prise de décision en matière de RRC.</p>	<p>développement des capacités sont créés et sont opérationnels, y compris le Centre d'Excellence Régional spécialisé dans gestion des risques de catastrophe, nanti d'une personnalité juridique et d'une dotation en ressources de l'UA.</p> <p>2. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays, disposent dans le system scolaire, d'un programme d'éducation sur la RRC.</p>	<p>Planification et de Coordination du NEPAD</p> <p>CERs</p> <p>Gouvernements Nationaux et autorités locales</p> <p>Société Civile</p> <p>Média et associations</p> <p>Toutes les agences relevant du Système des Nations Unies</p>
4. Améliorer la gouvernance dans les institutions de prévention des risques de catastrophe et réduire les facteurs de risques sous-jacents.	<p>1. Evaluer les capacités existantes notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation</p> <p>2. Harmoniser les politiques et les stratégies de prévention des risques de catastrophe aux niveaux régional et national.</p> <p>3. Développer et renforcer les Plates formes Nationales de prévention des risques de catastrophe au niveau requis.</p>	<p>1. Analyses des écarts nationaux conduites.</p> <p>2. Appui fourni pour l'harmonisation aux niveaux requis des politiques et des stratégies de RRC.</p> <p>3. Création de plateformes nationales.</p>	<p>3. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays dispose d'une plate forme nationale fonctionnelle et multisectorielle en</p>	<p>Commission de l'UA/Agence de Planification et de Coordination du NEPAD</p> <p>CER</p> <p>Gouvernements Nationaux y compris les</p>

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
	<p>4. Renforcer la décentralisation des interventions en matière de prévention des risques de catastrophe.</p> <p>5. Promouvoir Le partenariat public/privé pour faire avancé en pratique prévention des risques de catastrophe.</p> <p>6. Sensibiliser les femmes aux politiques de prévention des risques de catastrophe, à la législation et aux programmes.</p> <p>7. Mise en œuvre des directives en vue de l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les politiques et programmes de développement sectoriel et inter sectoriel particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que du contrôle de la sécheresse et de la désertification.</p> <p>8. Intégrer les préoccupations en matière de RRC dans les normes publiques en matière d'utilisation du sol, de développement physique et infrastructurel et mettre l'accent sur l'importance de la sécurité des écoles et des hôpitaux.</p> <p>9. Renforcer et promouvoir les mécanismes de protection sociale.</p>	<p>4. Décentralisation des responsabilités et des ressources de RRC.</p> <p>5. Investissements privés et initiatives conjointes privé/public accrus dans le domaine de la RRC.</p> <p>6. Questions relatives au genre et besoins incorporées dans les politiques, les législations et les programmes de RRC.</p> <p>7. Insertion accrues des mesures de RRC dans les programmes sectoriels.</p> <p>7. Programmes de RRC et d'Adaptation aux Changements Climatiques pris en compte au niveau national.</p> <p>8. Différentes politiques d'utilisation des sols renforcées par l'insertion des questions relatives à la RRC.</p> <p>9. Programmes de protection Sociale conçus pour réduire la vulnérabilité face aux risques.</p>	<p>matière de RRC, assis sur la base d'un dialogue permanent entre parties prenantes sur les questions de RRC.</p> <p>7. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont une planification et une programmation intégrée de la RRC, d'Adaptation aux Changements et aux variations climatiques.</p> <p>8. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays disposant de plans de sécurité des écoles et des hôpitaux.</p>	<p>ministères de la santé, planification urbaine et autorités locales</p> <p>Société Civile (y inclus le secteur privé)</p> <p>Toutes les agences relevant du Système des Nations Unies</p>
<p>5. Intégrer la prévention des risques de catastrophe dans la gestion des interventions d'urgence.</p>	<p>1. Promouvoir l'inclusion de la prévention des risques de catastrophe dans la gestion d'urgence des risques aux niveaux local, national, sous-régional and régional.</p> <p>2. Préparer et diffuser les directives relatives à l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans la réponse d'urgence et la gestion</p>	<p>1. RRC intégrée dans la gestion des réponses d'urgence.</p> <p>2. Matériel et outils didactiques développés pour faciliter l'intégration de la RRC dans la gestion des</p>	<p>1. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont des plans de préparation et de contingence assis sur les principes de RRC.</p>	<p>Commission de l'UA/Agence de Planification et de Coordination du NEPAD.</p> <p>CER</p>

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
	<p>des urgences.</p> <p>3. Faciliter le renforcement et l'orientation de la gestion de la réponse d'urgence vers la prévention des risques de catastrophe.</p> <p>4. Faciliter le renforcement de la planification des urgences et autres mesures de capacité d'intervention dans la gestion des mesures d'urgence.</p> <p>5. Renforcer et développer en cas de besoin des approches régionales coordonnées, et créer ou améliorer les politiques, les mécanismes de mise en œuvre, les plans et les systèmes de communication en vue de préparer et d'assurer une réponse aux catastrophes rapide et effective, dans des situations qui dépassent les capacités nationales de réaction.</p> <p>6. Promouvoir la mise en place des fonds d'urgence, aux fins de soutenir la réponse aux catastrophes, l'assistance et les mesures de préparation.</p>	<p>réponses d'urgence.</p> <p>3. Directives pour l'intégration de la RRC dans la gestion des réponses d'urgence préparées dans différentes langues.</p> <p>4. Formation et accompagnement fournis en vue de l'intégration d'une vision de RRC dans les plans de contingence et autres mesures préparatoires à la réponse.</p> <p>5. Politiques, mécanismes de mise en œuvre, plans et systèmes revus et renforcés pour faciliter une réponse régionale aux catastrophes qui dépassent les capacités nationales de réaction.</p> <p>6. Des fonds sont en place pour faire face aux situations d'urgence, assurer la préparation et les activités d'assistance.</p>	<p>4. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont des plans de préparation face aux catastrophes ainsi que des plans de contingences qui sont périodiquement testés et activés à temps.</p>	<p>Gouvernements Nationaux et autorités locales</p> <p>Société Civile</p> <p>Toutes les agences relevant du Système des Nations Unies</p>
<p>6. Coordination générale et suivi de la mise en œuvre de la stratégie.</p>	<p>1. Fournir un appui au Secrétariat de la Commission de l'Union Africaine et du l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD dans leurs efforts de mise en œuvre de la stratégie et du programme d'action</p> <p>2. Coordonner l'identification des besoins prioritaires de la région.</p>	<p>1. Appui fourni aux Secrétariats de l'UA et du NEPAD pour une mise en œuvre effective de la stratégie et du programme d'action.</p> <p>2. Les besoins prioritaires de la région sont identifiés et acceptés.</p>	<p>1 et 5. Unités Fonctionnelles et durables de RRC au sein de la Commission de l'Union Africaine /NEPAD et des CER.</p> <p>2. Reconstitution du Groupe de Travail Africain doté d'une expertise technique en matière de RRC pour coordonner et guider la mise en œuvre de la Stratégies Africaine et le</p>	<p>ONU/SIPC Afrique en collaboration avec les autres les agences relevant du système de l'ONU/SIPC</p>

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
	<p>3. Diriger le processus de liaison de la mise en œuvre de la stratégie avec les résultats de la CMPC.</p> <p>4. Coordonner la collaboration avec les partenaires au développement, en vue de l'intégration de la RRC dans les programmes de développement en Afrique</p> <p>5. Faciliter le développement des stratégies sous-régionales en vue d'harmoniser avec la stratégie et la SIPC</p>	<p>3. La stratégie est en accord avec le CAH et les processus de suivi sont conçus et conduits.</p> <p>4. Les programmes de développement en Afrique intègrent les mesures de RRC</p> <p>5. Stratégies sous-régionales développées en harmonie avec la Stratégie africaine et le CAH</p>	<p>Programme d'Action de RRC</p> <p>3. Rapport biennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SARRC dans le cadre du CAH.</p> <p>1-5. La Plate forme régionale Africaine est institutionnalisée et dispose d'un Secrétariat et d'un Programme</p>	

« A la lumière de ce qui précède, nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ».